



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 13 JUILLET 2016**

# Les Panama Papers

**ENQUÊTE** La révélation des bénéficiaires des sociétés enregistrées par le cabinet panaméen Mossack Fonseca a aussi des incidences dans la région. Patrons, médecins, retraités : ils racontent la tentation de l'offshore

DOSSIER RÉALISÉ PAR YANN SAINT-SERNIN ET FRÉDÉRIC SALLET  
y.saint-sernin@sudouest.fr  
f.sallet@sudouest.fr

Un silence au bout du fil avant de répondre. « Une société offshore ? Non, je ne vois pas. Enfin, maintenant que vous le dites, peut-être. Mais il faudrait demander à ma femme. » Depuis leur publication par un consortium de journalistes, les Panama Papers révèlent chaque jour des noms de bénéficiaires de sociétés créées par le cabinet panaméen Mossack Fonseca. La base de données partiellement publiée sur le Web (1) contient des milliers de patronymes. Dont une trentaine de bénéficiaires dans le Sud-Ouest. Des inconnus comme des personnalités locales. Ils reflètent l'incroyable diversité des profils couverts par les registres du cabinet spécialisé dans la finance offshore.

Ces montages ne sont pas illégaux en soi. Ils peuvent avoir de multiples fins, dont celle d'éviter l'impôt. Aucun élément en notre possession ne permet de parler de fraude fiscale au sujet des cas évoqués dans cet article. Un tiers des sociétés connectées avec notre région ont toutefois été fermées en 2013 et 2014, à une période où les pays de l'OCDE s'accordaient à intensifier la lutte contre la dissimulation des avoirs à l'étranger. Ceci n'a évidemment pas valeur de preuve.

Immatriculée aux Seychelles, la société Mutual Time Ltd a justement été fermée en 2014. Sur le bassin d'Arcachon, l'un de ses anciens actionnaires, le Dr Jean-Luc Morel, président de l'Association française de médecine mor-

pho-esthétique et anti-âge, jure que cette société créée via un intermédiaire à Hongkong n'a jamais rien abrité de frauduleux. « Vous n'y trouverez pas de millions, elle n'a jamais servi », dit le médecin. À quoi était-elle destinée ? « On voulait faire quelque chose en Asie. Mais on ne savait pas trop quoi. Je ne me suis pas occupé du montage. » Quand on mentionne que les Seychelles sont assez loin de l'Asie, le médecin balaie la remarque. « Oui, enfin, c'est l'océan Indien... » Avant de couper court à la conversation.

Encore moins loquace, cet interlocuteur spécialisé dans le nautisme à La Rochelle nous assure que tout est légal, que sa société créée pour effec-

tuer une transaction à l'international n'a jamais fonctionné non plus. « Envoyez-moi un mail et je vous rappelle. » Le surlendemain, la conversation sur le portable semble brouillée. Les appels et messages suivants resteront sans réponse.

Depuis Cognac, l'ancien juge consulaire, entrepreneur dans la distillation et président du club de rugby Lillan Tessendier affirme, lui, tomber de sa chaise. Il apparaît comme coactionnaire avec son frère d'Alvinson International Trading, sise aux îles Vierges britanniques. Le chef d'entreprise indique avoir découvert qu'il était lié à cette société après la mise en ligne des

Panama Papers. Un ascendant l'aurait-il impliqué à son insu dans un montage offshore en guise d'héritage ? Il l'envisage. Mais comment justifier alors que la société ait été dissoute en 2014 ? « C'est une histoire que je ne m'explique pas du tout. Lorsque j'ai vu que c'était sur Internet, j'ai mis un avocat dessus. Peut-être a-t-on usurpé mon identité », s'interroge-t-il. La société aurait été créée en 2006, via une fiduciaire suisse, la Léman Trust Sàrl. « On est désarmé. On n'arrive pas à avoir d'information », se désole Lillan Tessendier. At-il averti le fisc ? « Tant qu'on ne sait rien, c'est difficile. Personne n'a envie d'avoir un contrôle fiscal... »

## Un legs empoisonné

À l'évidence, l'administration fiscale a jeté un œil aux fichiers mis en ligne. « Concernant les contribuables français, il n'y a pas de grandes découvertes pour nous. Cela montre que l'échange international des données fonctionne déjà plutôt bien », relève Jean-Guy Dinet, chef du pôle fiscal à Bordeaux (lire ci-contre). Certains bénéficiaires ont d'ailleurs réglé sans attendre leur contentieux avec le fisc. Comme cette commerçante d'Oloron-Sainte-Marie qui avait créé une société destinée à éviter des droits de succession à sa fille et qui a régularisé sa situation depuis. « C'est la banque qui nous avait proposé ce montage, on a cru bien faire », lâche la retraitée.

À La Rochelle, ce promoteur aujourd'hui décédé avait peut-être été mal conseillé également. Il laisse derrière lui des parts dans deux sociétés offshore toujours actives. « Mon père a investi à Saint-Domingue. On lui a fait faire des tours d'hélicoptère à Punta

Cana, il a joué, il a perdu, tranche la fille. Mais, ensuite, on lui a fait signer un prêt personnel de 1 million d'euros. Peut-être les parts de cette société ont-elles servi à le rembourser ? Peut-être est-ce une coquille vide ? Je veux savoir. » Et si ces actions ont de la valeur ? « C'est sûr, il faudra les déclarer. Et je ne vous dis pas, rien que pour les honoraires d'avocats ! »

D'avocats, il sera régulièrement fait mention dans nos conversations. Qu'ils soient mandatés pour dénouer les relations avec des gestionnaires de patrimoine implantés en Suisse, ou qu'ils soient évoqués pour menacer de procès en diffamation. « J'ai la conscience tranquille, d'autant que je suis non-résident fiscal en France. Si l'adresse de mes parents en Béarn apparaît dans les listings, c'est sans doute une mauvaise association de documents », nous prie de croire ce Béarnais qui travaille « dans la construction » au Gabon depuis dix ans. Et qui n'hésitera pas à poursuivre quiconque le soupçonne d'évasion fiscale.

# Le couvent était connecté au paradis

**BORDEAUX** On trouve la trace d'une fondation offshore dans une SCI destinée à acquérir un couvent traditionaliste

Jeu de piste : une fondation panaméenne s'est glissée dans le montage financier lié à l'achat d'un couvent. Serez-vous la trouver ? L'inférral cabinet Mossack Fonseca est décidément partout. Même dans la galaxie de l'Église catholique traditionaliste...

Tout part de Bordeaux, où l'église Saint-Éloi, berceau de l'Institut du Bon Pasteur (IBP), un courant traditionaliste issu du schisme lefébvrisme mais reconnu par le Vatican, abrite une étrange société civile immobilière (SCI). Baptisée « Les Sœurs du Bon Pasteur », cette SCI créée en 2007 était destinée à acquérir un bâtiment à Courtalain (le second point d'ancrage de l'Institut du Bon Pasteur, dans l'Eure-et-Loir). Selon le registre du commerce, les trois actionnaires

originels de cette SCI sont M<sup>r</sup> Thomas Rivière, un avocat bordelais qui n'a jamais caché son implication dans le mouvement traditionaliste, l'abbé Henri Forestier (un des fondateurs de l'Institut du Bon Pasteur) et une fondation de droit panaméen, la Fundación de los Forestales. Elle était représentée lors de la création de la SCI par un homme d'affaires belge lui-même client de Mossack Fonseca dans le cadre d'une autre société offshore immatriculée aux Bahamas.

## L'impôt sur les successions

Que vient faire une fondation panaméenne dans la création d'un couvent ? Son véritable détenteur, Yves Forestier, un résident suisse retraité du monde de la réassurance, n'est autre que le père de l'abbé. « J'ai investi dans cette SCI afin de permettre à mon fils d'acheter un immeuble pour loger des sœurs », explique-t-il. « Dans mes souvenirs, la participation n'était pas très importante, il s'agissait de boucler le tour de table », précise l'assureur.

Constituée en 2002 par l'entremise de Mossack Fonseca, cette fondation patrimoniale n'a de toute évidence pas été spécifiquement créée pour acheter le couvent.

« Le but de cette fondation, comme la plupart des fondations panaméennes, était de ne pas être victime de l'impôt sur les successions. J'étais en bonne compagnie : la moitié du CAC 40 faisait cela ! C'était parfaitement légal. Mais, en 2012, les règles ont changé. La France, où résident deux de mes enfants, n'accepte plus ce genre de choses. On a donc changé notre fusil d'épaule. La fondation n'avait plus lieu d'être et a été dissoute. » Parallèlement, en 2014, la Fundación de los Forestales cède l'ensemble de ses parts dans la SCI des Sœurs du Bon Pasteur à l'abbé Forestier pour 1 euro symbolique.

Pour la petite histoire, l'immeuble de Courtalain n'abritera jamais de sœurs, l'IBP ayant trouvé plus urgent d'y loger des séminaristes. Quant au réassureur suisse, il se console. « Comme cela se voit dans les Panama



Un avocat fait partie des trois actionnaires. ARCH. B. L. / S. D.

Papers, je dispose d'une autre société gérée par Mossack et immatriculée cette fois aux Bahamas. Elle n'a pas d'activité. » Mais elle peut encore servir !

## REPÈRES

46 089  
dossiers

Les demandes de régularisation déposées par les « repentis fiscaux » auprès de l'administration s'amoncellent à Bercy. Déjà plus de 2 000 dossiers supplémentaires cette année.

4,55  
milliards

La somme encaissée auprès des contribuables par le Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR, lire ci-contre) depuis sa création en juin 2013. Les résultats de cette année devraient être équivalents à ceux de 2015.

21  
milliards

Le total des sommes notifiées par l'administration fiscale en 2015 en France à la suite de contrôles fiscaux auprès de particuliers et d'entreprises. Pour le seul département de la Gironde, ce montant s'élève à 280,5 millions d'euros.

# À Bordeaux, le fisc croule sous les demandes des « repentis »

## SERVICES FISCAUX

Face à l'afflux de dossiers, la cellule de régularisation de Bordeaux s'étoffe. Mais Paris garde la main sur les montages complexes

Pour un peu, il y aurait bousculade aux impôts ! Depuis que Bercy permet aux contribuables ayant dissimulé un compte à l'étranger de se mettre en conformité avec le fisc par une procédure amiable, les dossiers s'empilent sur les bureaux de la Direction régionale des finances publiques de Bordeaux. C'est ici qu'est hébergée l'une des sept antennes délocalisées du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR).

Cette cellule, dite « de régularisation » ou « des repentis fiscaux », a ouvert ses portes en juin 2013. Depuis, elle croule sous les demandes : déjà plus de 46 000 enregistrées dans toute la France par 159 agents triés sur le volet, et le compteur tourne encore. Le service bordelais, qui couvre l'ensemble de la façade atlantique, de la Normandie au Pays basque, verra ainsi son effectif passer prochainement de sept à dix agents. En attendant l'ouverture d'une cellule supplémentaire à Nantes !

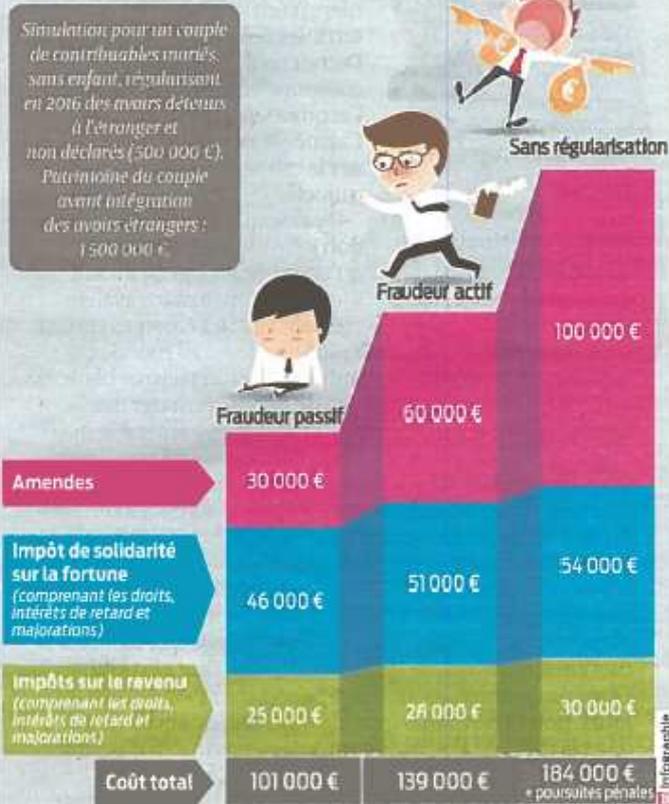
Cet engouement des égarés fiscaux ne doit rien à un soudain élan de vertu. À la faveur d'accords internationaux signés en 2014, nombre de banques parmi les plus secrètes - notamment les helvètes - fourniront dès 2017 les données sur leurs clients aux administrations fiscales. En clair, la Suisse n'est plus sûre !

### Mieux vaut prendre les devants

« On s'aperçoit que, avant de venir nous voir, certains détenteurs de comptes suisses ont déjà tenté de transférer leurs avoirs dans d'autres pays », remarque Isabelle Limou, responsable du STDR de Bordeaux. La probabilité d'un contrôle fiscal étant désormais particulièrement élevée pour les détenteurs d'avoirs offshore non déclarés, mieux vaut prendre les devants afin de sauver ce qui peut l'être : en cas de contrôle inopiné, les pénalités se montent à 40 % de l'impôt sur le revenu et de l'ISF dus. Mais, à la faveur d'une régularisation spontanée, elles passent à 15 % pour un fraudeur « passif » (lorsque le compte est issu d'un héritage) et à 30 % pour un fraudeur « actif » (si le détenteur du compte a lui-même engagé le dispositif de dissimulation).

Les amendes fiscales sont également réduites et, surtout, le frau-

## Ce que l'on gagne à régulariser



deur actif a l'assurance de ne pas subir de poursuites pénales (voir notre infographie).

### Payer pour lever son anonymat

Au STDR de Bordeaux, la majorité des dossiers concernent des comptes non déclarés en Suisse. « Nous ne traitons pas des montages du type "Panama Papers". Lorsque les montages comprennent des sociétés-

La probabilité d'un contrôle fiscal est désormais élevée pour les détenteurs d'avoirs à l'étranger non déclarés

écrans ou des sommes supérieures à 600 000 euros, ils sont systématiquement traités au STDR de Paris », explique Jean-Guy Dinet, directeur du pôle fiscal à la Direction régionale des finances publiques de Bordeaux. « C'est un dispositif totalement inédit pour nous, car c'est le contribuable qui est demandeur. D'habitude, pour le contrôle, c'est l'inverse », relève Pascal Vadez, l'un des agents de la cellule.

Évidemment, ici on ne fait pas la queue au guichet : rares sont les « repentis » à pousser personnellement la porte des bureaux du quartier Mériadeck. « La majorité des contribuables se font représenter par des avocats. Tout se passe le plus souvent par courrier ou par e-mail », détaille Pascal Vadez. La procédure de-

mande près de six mois, au minimum. Le temps de vérifier la provenance des fonds, de réunir les pièces justificatives auprès des banques. Certaines sont désormais rodées.

D'autres moins. « Elles traînent parfois un peu des pieds pour fournir les pièces nécessaires à la régularisation, et certaines facturent également ces prestations. » Une ironie du sort qu'observe Isabelle Limou : « Les clients ont payé cher pour conserver l'anonymat et ils paient à nouveau pour le lever. »

### Des comptes mal gérés

Dans les dossiers bordelais se retrouvent principalement des comptes-titres détenus par des personnes âgées, nombre d'entre eux étant issus d'héritages ou de donations. Et les gains ne sont pas toujours au rendez-vous... « Sur notre segment (moins de 600 000 euros), on constate que les gens n'étaient pas très au courant de la manière dont cela était géré. Avec la crise bancaire de 2008, beaucoup ont fait des moins-values », confirme le responsable du STDR.

Les successions sont aussi source de surprises, et ces dossiers peuvent dissimuler des histoires familiales compliquées. Comme ce compte qui avait amené son détenteur à se pencher sur la spoliation des biens de sa famille pendant la guerre. Ou cette veuve qui a découvert que son mari menait une double vie.

# Les unités de la région renforcées

**DÉFENSE** Les armées recrutent davantage. Mais elles poursuivent leur plan de rationalisation. Le point pour la Nouvelle-Aquitaine

« **Sud Ouest** » Chaque été, le ministre de la Défense rend publiques les mesures liées à la réorganisation des armées. Faut-il s'attendre encore à de nouvelles rationalisations, malgré l'annonce de la fin de la baisse des effectifs ?

**Général Serge Soulet** (1) Le président de la République a décidé de mettre un terme à la déflation de postes prévue tout en accordant une priorité accrue à un certain nombre de domaines comme le renseignement ou la cyberdéfense. Il y aura donc toujours des aménagements pour chaque armée et chaque direction. Ce que nous attendons maintenant pour cet été, c'est la décision ministérielle, qui devrait être signée fin juillet. Elle actera ces mouvements de rationalisation, de transfert et de création par grande entité et par site.

**La région est-elle menacée ?**

La zone de défense et de sécurité Sud-Ouest a jusqu'à présent été épargnée. Elle accueille nombre d'unités qui se voient renforcées dans le cadre de l'actualisation de la loi de programmation militaire. De façon globale, elle bénéficie d'une densification des forces opérationnelles tout en poursuivant des efforts de transformation, principalement dans ce que l'on appelle l'appui et le soutien. Mais, encore



Le général Serge Soulet. « 50 »

une fois, il n'y aura pas de dissolution d'unité.

**Comment l'armée de terre évolue-t-elle ?**

La réforme conduit à une densification de l'armée de terre. Il a été décidé de créer une compagnie ou un escadron supplémentaire par régiment d'infanterie et de cavalerie. Pour les régiments du génie, du train ou de l'artillerie, il y a également eu des renforcements d'unités, mais le dispositif n'a pas été aussi homogène. Tout cela nous oblige également à adapter les infrastructures pour accueillir ces nouvelles capacités, qu'elles soient humaines ou techniques.

**Et l'armée de l'air ?**

La base aérienne de Mont-de-Marsan (BA 118) accueille cet été un deuxième escadron de Rafale, le Lorraine, en provenance de Saint-Dizier. C'est sur cette base que doit aussi commen-

cer cette année la formation des pilotes du Qatar. La base aérienne de Cognac (BA 709) va recevoir un système de drones supplémentaire. Ses infrastructures vont être aménagées, des opérations pourront être pilotées en toute sécurité directement à partir de Cognac.

**Pour répondre à ce nouveau contrat, l'armée a prévu un important plan de recrutement. Où en êtes-vous ?**

Cette année, nous devons recruter à peu près 20 000 personnes du niveau troisième à bac + 5. Dont 15 000 pour l'armée de terre. Pour notre nouvelle zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, cela correspond à un recrutement de 3 000 militaires, auquel s'ajoute celui du personnel civil de la défense. Ce sont les cibles ambitieuses qui ont été fixées, mais nous sommes jusqu'à présent fidèles au rendez-vous.

**Comment la défense s'est-elle adaptée à la réforme territoriale ?**

La zone de défense et de sécurité Sud-Ouest correspond désormais à la nouvelle région administrative. Midi-Pyrénées n'en fait plus partie. La nouvelle zone de défense Sud-Ouest totalise à peu près 32 000 membres du personnel de la défense. L'armée de terre reste en tête avec 11 500 personnes, mais l'armée de l'air arrive juste derrière avec 11 000 militaires.

**Recueilli par Pierre Tillinac**

(1) Officier général de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, patron du commandement des forces aériennes (CFA).

# Les Jeunes Agriculteurs dénoncent avec humour

## VITICULTURE

Hier à Segonzac, ils ont décerné les Vautours du Cognaçais. Destinés aux viticulteurs qui importent des hectares d'autres régions

DIDIER FAUCARD  
d.faucard@sudouest.fr

Le lieu de rendez-vous était à la fois superbe et symbolique, la table d'orientation de Segonzac qui domine le vignoble de Grande Champagne. C'est là que les Jeunes agriculteurs des deux Charentes avaient convié leurs adhérents, mais aussi la FDSEA, les membres de l'UGVC, les maisons de négoce (Martell était la seule représentée) à se retrouver, en fin d'après-midi, pour une petite cérémonie dont l'humour ne masquait pas les inquiétudes et la détermination des jeunes viticulteurs.

Depuis quelques mois, les JA ont dénoncé les transferts d'autorisation de plantations provenant d'autres régions, pour les vignobles sans indication géographique comme celui destiné au Cognac, et annoncé la mise en place d'un réseau de surveillance. « Aujourd'hui, l'heure est grave. Nous avons la preuve que des surfaces issues d'autres bassins viticoles sont en cours de transfert vers le Cognaçais », lançait Julien Rouger, président des JA 17. Combien ? « On l'estime, pour le moment à 150-200 ha », précisait



La « remise des prix », hier, sur la table d'orientation de Segonzac. PHOTOD F

Julien Rouger et David Tiret, secrétaire des JA de Charente.

Des hectares venus du Muscadet, vignoble aujourd'hui en difficulté, mais pas seulement. Des terroirs où en tout cas, l'hectare est bien moins cher que dans nos contrées. « En Muscadet, on peut l'avoir pour 7 000 euros », indiquait un des jeunes viticulteurs, soit plus de la moitié, au minimum, des prix pratiqués en Cognaçais où cela va même jusqu'à 50 000 euros en Grande Champagne. Une belle économie et un joli profit à l'arrivée.

### Des trophées

C'est pour dénoncer ces pratiques légales mais « égoïstes, moralement

difficilement acceptables », que les JA ont donc lancé les Vautours du Cognaçais, destinés à « mettre en avant » les viticulteurs qui se sont lancés dans ces transferts. Ils étaient, ainsi, trois à être « honorés », hier, d'une coupe et d'un diplôme. « Nous ne disons pas que ce sont les trois premiers à l'avoir fait, mais ce sont les premiers trois noms à être venus jusqu'à nous », expliquait Julien Rouger. Qui citait : « David Couillaud de Clion-sur-Seugne (17), vautour d'or ; Emmanuel Barboteau de Meux (17), vautour d'argent. » Le nom du lauréat du vautour de bronze, un viticulteur de Chillac, n'était, lui, pas révélé, « car il a renoncé à mener son action. Mais dès que nous aurons d'autres noms, nous les

ferons connaître », ajoutait Julien Rouger.

« Tout le monde veut augmenter son vignoble, mais il faut que cela soit fait de façon raisonnée et profitable à tous, en fonction des besoins et sans déstabiliser le marché. Nous ne voulons pas connaître les années de crise qu'ont vécues nos parents », confiait David Tiret. Les Jeunes agriculteurs en appelant à la responsabilité des maisons de négoce pour « refuser les volumes qui viendraient de ces hectares supplémentaires ». Et en demandant la mise en place d'une Appellation d'origine contrôlée (AOC) « dès le cap de vigne ». Le seul moyen, pour eux, de préserver durablement le vignoble cognaçais.

## 3 QUESTIONS À...

**Michel Rolland**  
Président du festival  
Cognac Blues passions

**1** La 23<sup>e</sup> édition du festival s'est terminée samedi soir. Quel bilan en tirez-vous ?

C'était plutôt une belle édition. On a réussi à se « superposer » à l'Euro de foot sans trop de souci. Nous avons également senti que quelque chose se passait entre la ville, le Jardin public et la place François-1<sup>er</sup> [qui accueillait de nouveau des concerts, NDLR]. C'est un point positif. Les retours des festivaliers également sont plutôt agréables. J'ai vu plus de gens heureux de gens malheureux. Concernant 1715 Avenue du blues, la scène de Martell, elle a connu une hausse de 55 % du public par rapport à l'an dernier.

**2** Quelques couacs ont été ressentis. Comment accueillez-vous les critiques ?

La soirée de vendredi a été un peu particulière car les concerts ont été difficiles [NDLR : Marina Kaye et Marianne Faithfull n'ont pas fait le plein et livré des prestations relativement peu convaincantes]. Mais ça, on n'y peut pas grand-chose. À la demande des artistes, nous avons également décalé les horaires vendredi, ce qui a contribué à un peu perturber la soirée. Heureusement, il y a eu Jesus Volt et Mountain Men. Au final, c'est un joli festival mais j'ai le sentiment qu'il manque une petite idée, une folie supplémentaire qui serait la cerise sur le gâteau et ferait dire



aux gens : « On attend qu'une chose, c'est de revenir l'an prochain ». Il faudrait aussi réfléchir à la manière de transformer la ville pour qu'elle batte à l'unisson avec le festival. On nous a également fait remarquer qu'il manquait peut-être un truc sur le village entre 15 h 30 et 17 heures, car l'absence de concert laisse penser à un flottement. Mais les oreilles doivent aussi se reposer, alors c'est à voir...

**3** On sait que les finances sont un aspect important des festivals. L'édition 2016 est-elle rentable sur ce plan ?

Les chiffres définitifs ne devraient pas tarder à être connus mais on devrait être autour de 40 000 ou 45 000 personnes. Sur les entrées payantes, je pense qu'on va être en dessous des prévisions, sans que ce soit très alarmant. La partie restauration et les bars ont nettement mieux marché. Alors, au final, on devrait normalement rentrer dans nos frais.

Recueilli par Jonathan Guérin

# Le Foyer jeunes travailleurs dans la tourmente

**HABITAT** Grand-Cognac a fixé hier le cadre pour la construction du nouveau FJT en 2018. Mais la structure actuelle risque d'être fermée en raison de sa gestion et de son insalubrité

JONATHAN GUERIN  
jguerin@sudouest.fr

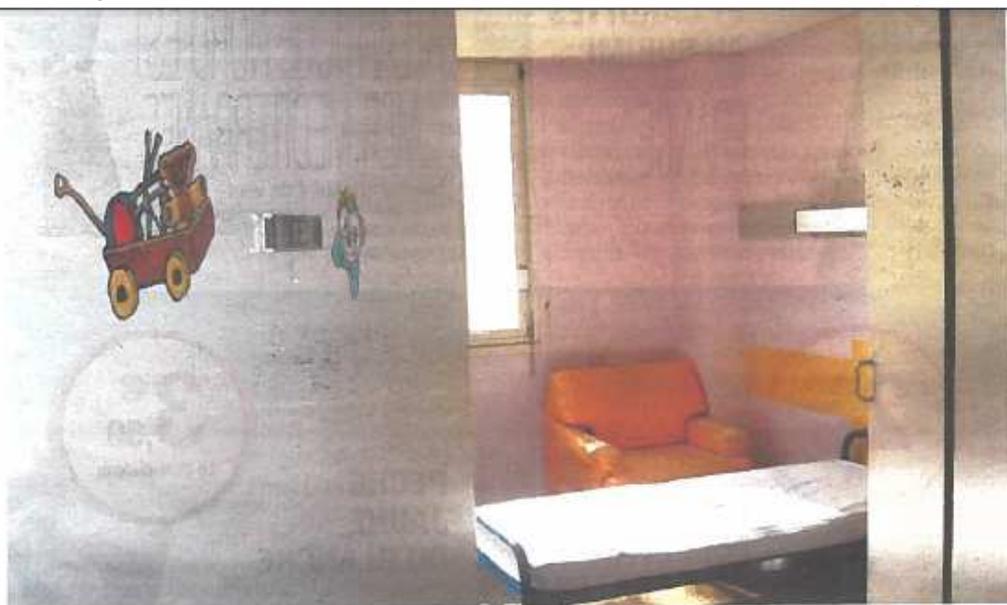
Le foyer pour jeunes travailleurs (FJT) va renaître de ses cendres en 2018. Mais avant cela, il va affronter un violent incendie. Hier soir, Grand-Cognac a traité le projet de construction d'un nouveau FJT, tout près de son site actuel de l'ancien hôpital. La Communauté de communes est en effet l'un des acteurs qui préside au choix du futur gestionnaire (lire ci-contre). Toutefois, le débat s'est porté sur la structure actuelle, logée dans les locaux de l'ancienne maternité, car elle est menacée de fermeture avant que la nouvelle ne prenne le relais.

En effet, la DDSCPP (Direction départementale de la cohésion sociale, ex-DDASS) devrait réaliser ce matin une inspection sur les conditions d'hébergement : les chambres sont vétustes, humides, et la question de la sécurité se pose. Tout comme celle de sa gestion. « Les choses se sont accélérées », a détaillé Michel Gourinchas hier. Les jeunes m'ont parlé et font état de dysfonctionnements [...]. Il faut voir si une certaine forme de maltraitance ne peut pas être relevée. »

## « Ambiance invivable »

Le FJT renoue là avec ses vieux démons. Il y a trois ans, la situation de l'association gestionnaire, Cognac habitat jeunes, était critique. Le licenciement de son directeur, Gilles Le Moine, destiné à apurer ses comptes, mettait en péril le conventionnement permettant d'obtenir les aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Aujourd'hui, les déboires s'accroissent : son président vient de démissionner (lire ci-dessous), sa directrice est contestée et les locataires parlent d'une « ambiance invivable ». « Plus ça va et plus c'est compliqué de travailler, témoigne anonymement



Problèmes de chaudière, humidité... Les conditions d'hébergement sont vétustes. ARCHIVES PH. MÉNARD

un salarié. On devient complices de choses aberrantes sur la gestion et les rapports humains. »

De longue date, l'ambiance au foyer est perçue comme « familiale » : les employés n'hésitent pas à utiliser leurs véhicules personnels pour aider à déménager des jeunes du coin. « Tout ça, la directrice n'en veut plus, assure-t-on au sein du foyer. Certains jeunes en situation délicate au niveau financier ne bénéficient plus d'une certaine compréhension sur le paiement des loyers. » Les relations entre la directrice et les employés seraient en perpétuelle dégradation, au point que « le foyer, son esprit et ses membres meurent à petit feu ».

## Vers des solutions temporaires

Si le nouveau foyer doit ouvrir en septembre 2018, la nouvelle association gestionnaire sera connue en septembre ou octobre de cette année. D'ici là, une piste envisagée par la CAF et la

## De nombreux acteurs

C'est l'ouverture d'un nouveau Centre de formation des apprentis qui rend nécessaire l'augmentation des capacités d'accueil du foyer. Ainsi, le nouveau projet porte le nombre de lit de 60 à 80.

Mais c'est l'État, notamment à travers la préfecture et l'Établissement public foncier (pour l'achat du terrain de l'ancien hôpital), qui gère le dossier. Cognac et Grand-Cognac n'ont qu'une compétence périphérique, dans la mesure où ils interviennent sur l'habitat. À ce stade, deux entreprises se sont portées candidates pour la construction. Du côté de la gestion, l'appel à projet court jusqu'au 16 août. Outre l'actuel gestionnaire (Cognac habitat jeunes), d'autres structures sont intéressées. Le choix sera connu entre septembre et octobre.

DDSCPP serait de reloger les jeunes dans des HILM gérés par Logelia. Problème : les mineurs ne peuvent bénéficier d'un logement sans accompagnement et donc ne pourraient pas profiter de ce dispositif. L'autre inconnue est le sort des sept salariés dont la directrice.

Un autre gestionnaire pourrait également être choisi pour prendre les

rènes, de manière transitoire, jusqu'à la livraison des nouveaux bâtiments.

Hier soir, une poignée de résidents étaient venus assister au débat. Ils ont visiblement été émus lorsque le maire de Cognac a parlé d'une possible « responsabilité pénale de l'État et de la CAF » dans la situation qu'ils vivent. Sans être totalement rassurés sur leur avenir.

## Le président du FJT se retire



Bernard Chambaudry quitte la tête de l'association. ARCH. A.L.

Bernard Chambaudry a annoncé très discrètement son départ mais souhaite que l'association gérant le foyer soit reconduite en octobre

C'est une décision connue de certains mais annoncée de manière très confidentielle. Bernard Chambaudry va quitter la présidence de l'association Cognac habitat jeunes et du foyer jeunes travailleurs qu'elle gère.

« J'ai annoncé que j'allais quitter mes fonctions », a confirmé hier après-midi l'intéressé à « Sud Ouest », juste avant que ne démarre le Conseil communautaire de Grand-Cognac. La date n'est pas

encore fixée mais cela se fera à moyen terme. » Derrière cette prudence, on sent la volonté de Bernard Chambaudry de ne pas déstabiliser le foyer. « À un moment donné, quatre ans après, il faut passer la main », se contente-t-il de déclarer. J'attends que l'appel à projet soit détaillé, que des positions soient prises quant à l'avenir du foyer. Je ne veux pas partir tant que les contrats des salariés et les conventions ne sont pas terminés. »

« Et d'ajouter : « Je ne ferai pas de déclarations intempestives comme certains ». Car malgré la tempête, l'homme ne désarme pas : « La date butoir pour candidater à la gestion du foyer est en août, mais il n'y a aucune raison pour que l'association ne soit pas candidate. »

Après les accusations portées hier soir au Conseil communautaire, Bernard Chambaudry n'était plus disponible pour répondre à nos questions.

## Le syndicat d'eau dit non à l'agglomération

**INFRASTRUCTURES** La dernière réunion du Sieaac (Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement de l'agglomération de Cognac) avant les vacances fut brève, dix minutes à peine. Pourtant, les élus ont pris une décision importante : à l'unanimité, les conseillers ont décidé de ne pas créer un nouveau syndicat à l'échelle de la future Communauté d'agglomération. Il s'agissait d'une proposition du préfet, s'appuyant sur la loi Notre, visant à unir (de manière anticipée) les syndicats de Merpins et Soloire, Foussignac, Châteauneuf, Segonzac et Salles-d'Angles. Ce vote contre implique que la compétence du Sieaac sera exercée par Grand-Cognac. Or, cette entité va se transformer en agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et fusionner avec cinq Communautés de communes. Et la compétence de l'eau deviendra obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce vote de refus visait donc à retarder le transfert (inéluçtable) de compétences de trois ans et demi.

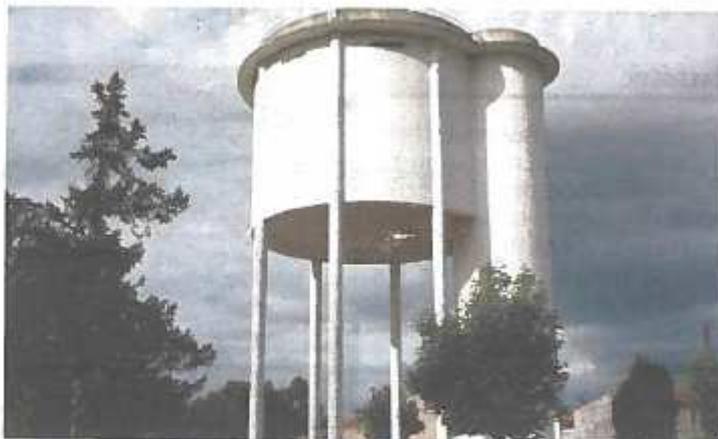
### BOUTIERS-SAINT-TROJAN

# L'éternelle question de l'eau posée au Conseil

Une nouvelle fois, les histoires d'eau ont été au cœur de la réunion du conseil municipal de dimanche. Tout d'abord, Philippe Nifenecker, le maire, a présenté le projet préfectoral de création d'un syndicat intercommunal résultant de la fusion des six syndicats pour l'eau et l'assainissement existant dans le Cognacais : un syndicat unique à l'échelle de la prochaine fusion des quatre ou cinq Communautés de communes. Cette proposition n'a pas eu l'heur de satisfaire les élus. À l'unanimité, ils ont rejeté cette perspective, et exprimé leur préférence pour que la future Agglo assume pleinement la compétence eau et assainissement, déjà votée par les membres de cette assemblée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. « Un service identique pour tous les usagers au sein de l'Agglo, un tarif unique, ça nous arrange, et c'est dans la ligne de ce qui a déjà été voté », a expliqué le maire.

#### Eaux usées

Les élus ont par ailleurs donné délégation au maire pour poursuivre les discussions avec le Sieaac, Syndicat intercommunal d'eau et assainissement de l'agglomération de Cognac. Bien qu'en régie autonome, la commune a la nécessité de s'alimenter en eau potable auprès du Sieaac, le châ-



L'avenir du château d'eau de Boutiers est lié à la compétence eau de la future Agglo. PHOTO P. B.

teau d'eau de Boutiers étant pour l'heure inutile. Une nouvelle convention, relative notamment au traitement des rejets, est sur la table avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2020. Mais Boutiers conteste la fiabilité de certains appareils de comptage des effluents, et prône la facturation sur la consommation d'eau, réellement identifiable au niveau de la commune. En ce qui concerne l'assainissement non collectif (Spanc), les élus sont favorables à l'établissement d'une convention avec Veolia, qui assurerait un contrôle, poserait

un diagnostic et donnerait des conseils. Une réunion publique est envisagée à ce sujet.

#### Régie scolaire

Au 1<sup>er</sup> septembre, une seule « régie scolaire » gèrera la cantine de l'école et les services de la régie actuelle (tickets de repas et garderie). Elle sera confiée à Julien Janot, nouveau cuisinier qui remplace Éric Chaubenit, dans un poste d'adjoint technique territorial, avec un contrat d'un an renouvelable.

Pierre Barreateau

■ Le syndicat des Jeunes Agriculteurs a lancé hier son prix des «Vautours du Cognacais» ■ Il a dévoilé le nom de certains qui achètent des vignes ailleurs pour les replanter ici ■ «L'heure est grave.»



La remise des «Vautours du Cognacais» désignés par les Jeunes Agriculteurs s'est déroulée hier à la table d'orientation de Segonzac pour «lancer un appel à la solidarité» face aux «comportements égoïstes». Photo Quentin Petit

# Les «Vautours» du cognac dénoncés par leurs pairs

Maurice BONTINCK  
m.bontinck@charentelibre.fr

**C**e viticulteur de Chillac a fini par reculer pour ne pas voir son nom dévoilé. Quand il a appris qu'il allait recevoir des Jeunes Agriculteurs (JA), un trophée de «Vautour» pour avoir acheté des vignes dans d'autres régions moins riches pour ensuite les replanter dans le Cognacais, il a assuré qu'il renonçait à sa démarche. Il n'aura donc qu'un «Vautour de bronze»: son nom ne sera pas dévoilé et son diplôme

pour «acte individualiste» reste au chaud. «Mais nous vérifierons qu'il respecte sa parole, ont annoncé les JA, hier en fin d'après-midi au cœur des vignes de Segonzac. Une cinquantaine de viticulteurs avaient répondu à l'invitation pour cette première. «L'heure est grave, nous avons la preuve que des surfaces issues d'autres bassins sont en cours de transfert ici», expliquent les JA. Ils ont activé leur réseau d'informations et ont décidé de «récompenser» les trois premiers noms découverts. Le «Vautour d'or» revient à deux viticulteurs

de Charente-Maritime: David Couillaud de Clion et son challenger Emmanuel Barboteau de Meux, qui ont respectivement acheté 11 ha et 6 ha ailleurs en France.

## «Légal, mais pas éthique»

Mais ce ne sont pas forcément les plus gros acheteurs parmi les quelque 200 hectares concernés par ces transferts de plantation. «C'est légal, mais pas éthique, estime Pablo Ferrand, viticulteur à La Nérolle. Si mes grands-parents m'avaient vu faire ça, ils m'auraient pendu sur la place du village.»

Pour Xavier et François Giraud, qui vont reprendre les 50 ha de l'exploitation familiale à Sigogne et sont venus se renseigner, «cela va augmenter les volumes de production sans aucun contrôle, déstabiliser le marché et baisser les prix.» La brèche s'est ouverte le 1<sup>er</sup> janvier dernier (lire ci-contre). Et permet de réaliser de belles plus-values, avec des vignes qui peuvent se racheter 7 000 € l'hectare dans certaines régions, quand les prix atteignent jusqu'à 50 000 € dans le Cognacais. «Ce sont des comportements égoïstes, qui peuvent déstabiliser toute la filière en deux ans, poursuivent les jeunes syndiqués, tout en précisant qu'ils ne sont pas contre l'agrandissement du vignoble, «mais dans un cadre construit et prévu par l'ensemble de la filière.» Au-delà des noms dévoilés, la cérémonie d'hier était aussi organisée pour regretter que «l'ensemble de

la filière n'ait pas anticipé la situation actuelle». Du côté du négoce, une lettre a été envoyée aux viticulteurs pour dire leur opposition à ces transferts (lire ci-contre). Un acheteur de chez Martell était là hier pour représenter la marque et soutenir la démarche. Mais les JA veulent aller plus loin et «demandent qu'aucune production issue de ces transferts ne soit achetée».

Parce que le cognac est une affaire qui marche, mais dans un périmètre très contraint. Les plus grandes marques, à commencer par Hennessy, réclament depuis de nombreuses années une extension du vignoble pour préparer un avenir forcément radieux, évoquant même la nécessité d'agrandir de 10% le vignoble de 75 000 ha. Mais cette année, les autorisations de plantations accordées se limitent à... 250 ha pour ne pas «déstabiliser» la filière et son business plan. Résultat, un tiers des viticulteurs, souvent les plus petits, ont tenté leur chance pour avoir le droit de planter. Si chaque demande avait été acceptée, il aurait fallu planter 2 323 ha, au lieu des 250 autorisés. La porte était bien fermée. Les «Vautours», eux, sont passés par la fenêtre sans grande difficulté. Mais les Jeunes Agriculteurs sont bien décidés à les rattraper par le col pour organiser d'autres cérémonies se terminant par un apéro. Avec, comme hier, du vin provenant d'Anjou, des Corbières, du Muscadet sur la table. Tous rebaptisés avec de nouvelles étiquettes: «Cognac venu de nulle part.»

## Repères

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et une nouvelle réglementation européenne, une propriété viticole peut détenir des vignes dans tout le pays, alors qu'avant cela ne pouvait pas dépasser un rayon de 70 km autour du siège social de l'exploitation. Résultat, il est possible d'acheter des vignes dans toute la France - et donc dans des vignobles où le foncier est moins cher - pour ensuite rapatrier les droits de plantation à Cognac. Une combine tout à fait légale, qui peut même permettre d'obtenir des subventions au titre de l'aide à la restructuration du vignoble... Quant aux vignes achetées ailleurs, elles peuvent être revendues en terre agricole.



## Chiffre 200

C'est l'estimation du nombre d'hectares achetés dans d'autres régions pour les rapatrier dans le Cognacais. A titre de comparaison, le vignoble fait 75 000 ha.

## «On n'encourage pas ces pratiques»

La scène a marqué les témoins, jeudi dernier au soir, dans la loge Hennessy, au cœur du festival Blues Passions. Bernard Pellion, le président d'Hennessy accueille César Girou, le boss de Martell, pour une discussion en aparté. Et ce n'était pas pour parler du match des Bleus ou de la venue de Polnareff. En coulisses, toute la filière s'agite autour de la question de ces transferts de plantations, mais aussi d'une possible redéfinition du cadre légal de l'AOC Cognac. Officiellement pourtant, les différentes parties préfèrent dire qu'elles «travaillent» sur le sujet. Même l'UGVC, qui avait pourtant été le premier à menacer de dévoiler le nom des viticulteurs, explique, ne «pas vouloir faire de commentaires», selon son président Stéphane Roy. «Nous nous

sommes déjà beaucoup exprimés. Maintenant on travaille», explique-t-il, alors que son directeur est, justement, à Bruxelles pour aborder la question. Même discrétion du côté du Bnic, qui cherche «une vision partagée par toute la filière», avec la création depuis quelques semaines d'un «groupe projet». Seul Patrice Pinet, président du SMC (Syndicat des maisons de cognac), qui regroupe 32 des marques de la filière et lui-même patron de Courvoisier, accepte de s'y coller. «C'est un facteur extérieur qui n'était pas prévu. Le négoce n'encourage pas ces transferts de plantation qui sortent du business plan adopté par l'ensemble de la filière. Nous venons d'envoyer cette semaine un courrier aux 5 000 viticulteurs pour préciser cette position commune.»

# Un projet culturel d'un genre nouveau dans l'ex-fief Martell

La région a voté 80.000 euros d'aides pour faire du Domaine de la Grave un espace mélangeant art et développement économique.

Maurice BONTINCK  
m.bontinck@charentelibre.fr

Une résidence d'artistes, un espace de coworking pour les créateurs et particuliers, un espace de recherche et lien avec les universités ou encore un accès aux technologies numériques : le projet de faire revivre les six hectares du Domaine de la Grave à Gimeux, prend forme petit à petit. La région Nouvelle-Aquitaine y croit en tout cas et a voté lundi une aide de 80.000€ sur deux ans à destination du théâtre de l'Avant-scène qui serait le porteur du projet. Malgré ce soutien, mieux vaut tout de même utiliser encore le conditionnel avant de rouvrir l'ancien fief du comité d'entreprise de Martell. «L'aide de la région, c'est bien, mais il faut encore préciser les contours du projet et ses financements», explique Michel Gourinchas, le prési-



Les six hectares du Domaine de la Grave à Gimeux pourraient accueillir artistes et espaces de coworking en 2017.

Archive CL

dent de GrandCognac, à propos de cet équipement déclaré d'intérêt communautaire depuis 2010 mais toujours propriété de la commune de Gimeux.

## «Action innovante»

Ce serait donc à l'agglomération de mettre en place un budget de fonctionnement avec l'Avant-Scène ou de réaliser les travaux, essentiellement de la mise aux normes, du passage des réseaux, de l'aménagement des salles. «Ce ne sont pas forcément de gros investissements, précisent les ser-

vices de GrandCognac. Mais nous n'en sommes pas encore là, ces questions seront sûrement abordées au plus tôt en fin d'année.» Une fois que la nouvelle agglomération sera installée. Un dossier a également été monté pour obtenir des fonds européens. Le site a lui été visité à plusieurs reprises par les élus, dont ceux de la région. Différentes pistes ont été travaillées depuis plusieurs mois, dont celle de faire de La Grave, un centre plus spécifiquement dédié aux arts de rue, dans le sillage du festival cognacais Coup de chauffe. Le projet irait cependant

»

L'aide de la région, c'est bien, mais il faut encore préciser les contours du projet et ses financements.

plus loin que sa dimension culturelle. Pour justifier son aide, la région met ainsi en avant «Une action innovante (qui) s'inscrit dans une logique d'Economie sociale et solidaire.» Alain Rousset a d'ailleurs évoqué son intérêt pour le projet lors de sa venue à Blues Passions, mercredi dernier. Stéphane Jouan, le directeur de l'Avant-Scène, est en tout cas convaincu de la pertinence du projet qu'il espère pouvoir concrétiser à la rentrée de septembre 2017. «Ce sera bien sûr une structure pérenne avec un projet culturel mais aussi de développement économique. C'est une véritable piste pour l'avenir», explique-t-il. Si la question du budget alloué interviendra selon lui «à moyen terme», une première présentation du dispositif 'en modèle réduit' va être créée dès la rentrée dans les locaux du théâtre. Un pas de plus vers la résurrection de La Grave.

## ■ CHÂTEAUBERNARD

# Des moutons pour tondre le terrain d'Enedis



Les moutons d'Ouessant ont mis plusieurs jours pour venir à bout des 17000m<sup>2</sup> d'herbes à tondre à côté du transformateur Enedis de Châteaubernard.

Repro CL

Quinze brebis d'Ouessant ont occupé pendant plusieurs jours un terrain attenant à un poste de transformation d'Enedis (ex-ERDF) à Châteaubernard. Ce terrain de 17000 m<sup>2</sup> est une partie des 15 ha à faucher annuellement dans le cadre de l'entretien du patrimoine d'Enedis en Poitou-Charentes. L'entreprise Éco-Ouessant a été choisie pour opérer ce remplacement des tontes mécaniques par une tonte écologique.

La tonte vient de se terminer. Pour Éric Pergand, chargé de l'entretien patrimoine des postes sources à la direction régionale Poitou-Charentes d'Enedis, «le retour d'expérience est bon»: «Nous avons décidé de tenter l'opération sur un nouvel espace vert en Poitou-Charentes.»

L'éco-pâturage est en train de se développer en Charente comme ailleurs, à l'image de la tonte au printemps de l'hippodrome de Jarnac par l'entreprise Ecomouton.

## ■ NÉCROLOGIE

# Le colonel Georges Plouchard

Georges Plouchard, colonel à la retraite de l'armée de l'Air, est décédé la semaine dernière, à l'âge de 96 ans. Après sa retraite de l'armée, il a effectué plusieurs mandats d'élu à Châteaubernard, d'abord dans l'équipe municipale de Pierre Frugier, puis dans celle de Marcel Truffandier qui assistait à la cérémonie. Lors de ses obsèques religieuses à la chapelle des Templiers, un officier de la BA 709 a rappelé la carrière de cet engagé de l'armée qui s'était distingué comme pilote de «Morane Saulnier MS.406», l'un des avions de chasse

opérationnels au début de la Deuxième Guerre mondiale, en 1939.

«Nous évoquions ensemble nos souvenirs d'Algérie», raconte Guy Namblard, colistier de Plouchard dans les équipes municipales Frugier et Truffandier. Namblard, l'ancien combattant «appelé» d'Algérie,

avait côtoyé, en Afrique du Nord, Plouchard, le militaire de carrière, qui sortait juste du conflit indochinois. Plouchard a fait rapatrier d'Algérie, vers Marseille, après les accords d'Évian, la cloche de l'église catholique de Beni Saf, ville côtière de l'ouest algérien. Cette cloche n'est ni plus ni moins que celle de la chapelle Sainte-Thérèse qui vient d'être rachetée au diocèse d'Angoulême par la commune de Châteaubernard.

Officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre national du mérite, Georges Plouchard avait reçu les plus importantes décorations: médaille de la Résistance, Croix de guerre 39-45 et TOE...



Archive CL

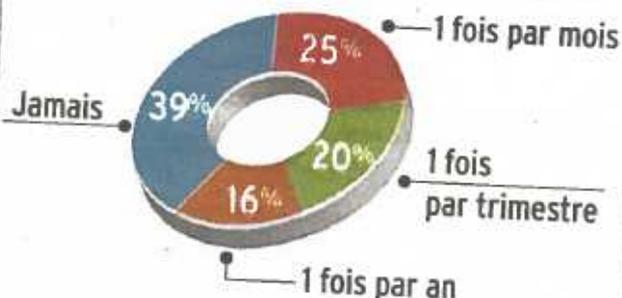


# Banques: les Français mal couverts contre les découverts

En dix ans, de 2006 à 2016, l'encours des découverts a augmenté de 22%, ce qui constitue une importante source de revenus pour les banques. Si le client bénéficie d'une autorisation de découvert, il subit un taux d'intérêt allant, selon les établissements, de 8 à 14%. Mais s'il dépasse son niveau d'autorisation, ledit taux peut monter

jusqu'à 18%. Personne en tout cas n'échappe à "la commission d'intervention" forfaitaire de 8 euros minimum. Les découverts montrent aussi malheureusement que ce sont les revenus les plus bas qui y sont le plus fréquemment exposés. Moins que la vigilance, c'est l'étroitesse des ressources qui est en cause...

## La majorité des Français est concernée par le dépassement de découvert



## Frais liés au dépassement bancaire



## Fréquence de dépassement selon les revenus

